



Ateliers « cafés numériques »

La Fédération ADMR du Jura en partenariat avec La Poste et La Maison Pour Tous, organise des ateliers gratuits d'initiation à la tablette Ardoiz. **Destinés aux locataires de plus de 60 ans**, ces ateliers se dérouleront chaque mercredi à Lons-le-Saunier.

Ce programme, qui n'en est pas à sa première édition, **permet aux séniors de se familiariser en apprenant sur une tablette simplifiée** et ergonomique, spécialement conçue pour faciliter la communication avec la famille et l'accès à des services en ligne.

L'objectif est de lutter contre la fracture numérique en offrant un apprentissage accessible adapté aux besoins de chaque participant.

Quand ?

Tous les mercredis du **18 février au 8 avril** de 10 h à 12 h

Tous les lundis du **9 mars au 27 avril** de 14 h 30 à 16 h 30

Et tous les mercredis du **29 avril au 17 juin** de 10 h à 12 h

Où ?

A la Fédération ADMR du Jura
250 Boulevard Théodore Vernier
à Lons-le-Saunier

Qui contacter ?

La Fédération ADMR du Jura au
03.84.47.26.31 –
Nombre de places limité.

Nouvelle plateforme d'écoute pour les locataires de La Maison Pour Tous âgés de **80 ans et plus**

Afin de lutter contre la solitude des séniors et leur offrir un soutien de proximité, une ligne téléphonique dédiée a été créée.

Son objectif ?

- **Rompres la solitude** par une écoute bienveillante
- Apporter du réconfort et **maintenir le lien social**
- Orienter leurs demandes ou besoins vers les bons interlocuteurs pour une **aide adaptée**

Cette initiative démarre par une phase test à l'échelle de l'agence de Lons-le-Saunier pour une durée de 6 mois. Si cette expérience est concluante elle pourrait être étendue à l'ensemble du département.



Savez-vous quand est née La Maison Pour Tous ?

1927

1952

1914

1973



La coopérative d'HBM (Habitations à Bon Marché) La Maison Pour Tous a été fondée en 1927. Ses statuts, approuvés par acte notarié le 25 août 1927, définissent comme missions principales l'acquisition, la construction, la vente ou la location d'habitations salubres et à bon marché, ainsi que de leurs dépendances, de même que l'amélioration et l'assainissement des logements existants. Son siège social est établi à Lons-le-Saunier jusqu'en 1954, puis transféré à Champagnole.

Bien-vivre ensemble & bien-être des animaux

6 conseils à suivre pour vivre en harmonie :

Veillez à ce que vos **animaux ne dérangent pas vos voisins**, même en votre absence (nuisances sonores, agressivité, errance, déjections).

Assurez-vous que vos animaux **ne salissent pas les parties communes**. Si tel est le cas, nettoyez-les.

Ne laissez pas vos **animaux seuls trop longtemps** dans votre appartement, sur votre balcon ou dans les espaces extérieurs pour préserver leur bien-être.

Veillez à **entretenir régulièrement** les litières (chats, rongeurs) et les cages à oiseaux dans votre logement pour **limiter les mauvaises odeurs** dans les parties communes.

Nettoyez les traces laissées par vos animaux (pattes, poils, déjections) dans les parties communes et aux abords des bâtiments.

Gardez votre chien en laisse dans les parties communes et autour des bâtiments.

Rappel : La présence d'animaux domestiques est tolérée sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la détention d'animaux dangereux et dans la mesure où leur présence ne provoque pas de nuisances, dégradations, salissures ou tout autre désordre pour le voisinage.

Conformément à l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental du Jura, "Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourritures en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs."

RAPPEL : Visite d'entretien obligatoire

L'entreprise ISERBA vous informera en cours d'année, par voie d'affichage dans les parties communes de la date de leur passage pour effectuer la visite d'entretien de votre logement. Nous vous remercions de bien vouloir vous rendre disponible.

Ces interventions sont essentielles et obligatoires pour maintenir les équipements de votre logement en bon état et prévenir les pannes.

Si vous êtes absent lors de leur passage, nous vous invitons à les contacter au 03.84.35.83.66 pour fixer un nouveau rendez-vous.



Nouveau

Vous pouvez traduire ce document via l'application **Google Lens** à télécharger sur votre smartphone

Directeur de la publication : Éric POUI, Directeur Général – Rédaction : Direction Communication & Marketing
Graphisme : ABM Graphic – Photos : Direction Communication & Marketing – Impression : Corus